

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-sept mai à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : F LEFEBVRE (pouvoir à C DEROO) - JY HERBEUVAL (pouvoir à S ZATAR) - R PAUVROS (pouvoir à N MONTFORT) - C DI POMPEO (pouvoir à MP ROPITAL)

EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

**OBJET N° 19 : Conservatoire Marie Alexandre Guénin
Acceptation du don de partothèque par l'Orchestre Symphonique de Charleroi**

En raison de l'arrêt de son activité, l'orchestre Symphonique de Charleroi se sépare de l'ensemble de leur partothèque (bibliothèque de partitions musicales), ainsi que de deux timbales d'orchestre.

Monsieur PETIT, Président de la structure propose de faire don à la Ville de Maubeuge, de leur collection de 470 partitions, liste ci-jointe, et des deux instruments pour le Conservatoire Marie Alexandre Guénin.

Ce don est fait à titre gracieux et seul le transport serait à la charge des services municipaux de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter ce don exceptionnel, tant par sa qualité, que par ses valeurs artistiques et pédagogiques.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Accepte** ce don exceptionnel, tant par sa qualité, que par ses valeurs artistiques et pédagogiques.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY